

Image not found or type unknown



Arnaque,abus de confiance

Par **delphine**, le **15/03/2012 à 19:21**

Bonjour,mon oncle ne sais ni lire ni écrire et une représentante de l'entreprise huit clos est passée chez lui pour une pose de volets roulants.elle lui a fais signée une facture de plus de 2000 euros pour deux volets roulants en lui disant que c'était juste pour confirmer son passage chez mon oncle (une preuve pour son patron). nous avons téléphoné a cette dame pour annuler le contrat,elle nous a répondu en riant que c'était trop tard que le contrat était signé.je voudrais savoir se qu'on peut faire pour annuler ce contrat merci

Par **pat76**, le **15/03/2012 à 19:52**

Bonjour

Vous l'a rappelez en lui demandant ce que va pensez le juge du Tribunal correctionnel quand vous allez déposer plainte pour infraction à la législation sur le démarchage à domicile.

Quand le contrat a-t-il été signé?

Par **delphine**, le **15/03/2012 à 20:04**

le contrat a été signé le 24 février

Par **pat76**, le **16/03/2012** à **18:05**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à:

Mosieur René BERTIN

Président de la société

HUIS CLOS

Parc d'Activités Technologiques de la VATINE

35, Suqre Raymond Aron

76130 MONT SAINT AIGNAN.

Dans cette lettre, vous le mettez en demeure de prendre en considération la demande de résiliation du contrat pour la fourniture de deux volets roulants qu'une commerciale de la société à fait signer à votre oncle qui ne sait ni lire ni écrire en prétextant que c'était un document qui justifiait uniquement son passage chez lui.

Cette commerciale de la société HUIS CLOS lui a fait signé une facture à votre oncle en indiquant à mon oncle que c'était juste un document prouvant qu'elle était passée.

Vous indiquez:

Pour mon oncle c'est une manoeuvre dolosive que la commerciale de la société HUIS CLOS a utilisée.

C'est pourquoi, si la société HUIS CLOS, ne résilie pas le contrat dans les 8 jours au plus tard de la réception de cette lettre, j'inviterai mon oncle à poursuivre par citation directe devant le Tribunal de Grande Instance, le Président de la Société HUIS CLOS, au visa de l'article 223-15-2 du Code Pénal.

Vous ajoutez qu'au visa des articles 1116 et 1117 du Code Civil, votre oncle est en droit de réclamer la nullité du contrat signé.

Que par ailleurs, la législation concernant le démarchage à domicile n'a pas été respectée au visa des articles L 121-21, L 121-23, L 121-24, L 121-25, L 121-26 du Code de la Consommation.

Vous ajoutez que sans réponse de la société HUIS CLOS confirmant la résiliation du contrat dans les 8 jours à la réception de votre lettre, votre oncle agira en justice.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Du fait qu'il ne sait ni lire ni écrire, votre oncle est-il éventuellement sous tutelle ou curatelle?

Par **nono56**, le **18/04/2013** à **15:39**

[fluo]bonjour[/fluo]

contacter les journaux locaux pour publier un article

en bretagne FAMILLE xxxxxxxx Affaire résolue en une semaine grace aux deux journaux bretons

Par **Fiduss**, le **03/05/2013** à **20:51**

[fluo]bonjour[/fluo]

La famille xxxxxxxx a surtout eu peur en voir l'héritage partir...

Monsieur xxxxxxxx a signé un bon de commande en toute connaissance de cause, a valider le rendez-vous avec le métreur et a validé le jour de pose.

Le filleul a "enlevé" son père pour que la pose ne puisse avoir lieu et a parlé de mise sous tutelle...

La société Huis Clos attend toujours les papiers du tribunal attestant de cette mise sous tutelle.

Les journaux bretons ont relaté la seule version de la famille sans vérifier quoique ce soit et risquent des poursuites judiciaires.

La société HC par l'intermédiaire de ses nombreux vendeurs n'a pas toujours les mains propres mais dans cette affaire xxxxxxxx c'est la famille qui n'est pas honnête et protège son avenir financier.

Par **nono56**, le **04/05/2013** à **16:51**

bonjour Fiduss, ou xxxxxxxx ou xxxxxxxx ou encore xxxxxxxx de la compagnie HUIS CLOS " je vous arnaque mais taisez,vous signez là."

jamais de bon de commande original fourni, normal?

Une vente dans les règles de l'art, certes pour un arnaqueur peut-être.

poursuivez le ouest france et le télégramme et vous verrez les beaux articles qu'ils vous feront à nouveau.

Nous en sommes à 3 journalistes déjà mais allons y de plus belle si vous permettez, je vous laisse le soin de me contacter aux xxxxxxxx que nous discutons ensemble de votre tentative d'escroquerie auprès de xxxxxxxx 71 ans, auquel vous avez fait signer ce que bon vous semblait en pensant à votre belle prime AU CHIFFRE D'affaire.

Vous n'avez en aucun cas voulu arranger les choses,

à présent vous nous insultez sur le forum, en disant que l'on pense à l'héritage de notre parrain ou père

ce qui vraiment là est une atteinte morale à notre rencontre comme votre vente forcée à

Fouesnant chez mon parrain xxxxxxxxxx

Nous n'avons que relaté les faits dans les journaux et c'est ce que feront d'autres victimes de vos collègues dans d'autres régions d'aurénavant, il me semble également que les journalistes ont contacté votre direction de Mont Saint Aignan qui a refusé de s'exprimer sur cette affaire.

Une fois réunie au grand complet, nous famille xxxxxxxxx, nous prendrons rendez vous avec les 2 commerciaux de Quimper pour avoir votre point de vue puisque le notre ne semble pas vous satisfaire.

Nous nous efforçons de mettre en garde le plus grand nombre de vos pratiques commerciales abusives à la limite de l'escroquerie.

Au regret de ne pas avoir été là, à Fouesnant lors de votre passage de démarchage.

N'hésitez pas à nous rendre visite quand bon vous semble.

Cordialement. famille xxxxxxxxxxxx

PS: Mon parrain auprès de moi est scandalisé de vos propos du message au dessus. Il dit que vous êtes une vermine, sur ce je le calme on vous verra prochainement de toute façon.

Par alterego, le 04/05/2013 à 17:28

Bonjour,

Mondo cane

Cordialement

Par alterego, le 11/05/2013 à 10:16

Bonjour,

"La société HC par l'intermédiaire de ses nombreux vendeurs n'a pas toujours les mains propres mais dans cette affaire xxxxxxxx..."

Face à des "mains sales" qui ou quelle famille ne protégerait pas ses intérêts ou son avenir ???

Quand on ***"n'a pas toujours les mains propres"*** c'est bien souvent plus que moins.

Ce n'est pas parce que la société n'a pas les mains propres que son personnel est aussi obligé de ne pas les avoir et de faire la morale aux victimes.

Que les victimes ne se contentent pas de mener une action contre l'agence dont elles soutiennent avoir été arnaquées, qu'elles en informe aussi, par le biais de leur Conseil, le siège SA H... C..., 35 Rue Raymond Aron 76130 Mont Saint Aignan.

Il serait anormal que le groupe H... C... patisse du comportement de quelques brebis galeuses et ce pourrait être le moyen de régler le litige sans avoir à s'en remettre aux Tribunaux..

La société en cause a la chance que les victimes choisissent d'engager une procédure. Toutes ne sont pas comme ça.

Fiduss venez nous en parler le jour où l'une d'elle aura secoué le responsable d'une agence et son vendeur par les chiffons.

Cordialement

[smile36]

Par **nono56**, le **13/05/2013** à **00:07**

Bonjour à toutes et à tous, concernant les fenêtres[smile33],

Voici les articles de Sud ouest (64)[smile4]

<http://www.sudouest.fr/2013/05/09/porte-et-fenetres-coutent-bien-cher-a-la-veille-dame-1048323-3944.php>

<http://www.sudouest.fr/2013/05/08/ustaritz-une-dame-de-77-ans-victime-de-methodes-commerciales-douteuses-1048032-3944.php#xtor=RSS-10521769>

bonne lecture Fiduss, bah oui tu sais compter avec les journaux bretons et le monde, PUIS le sud ouest ça fait bien 6 articles de presse en un mois sur HUIS CLOS et les abus de certains de ses commerciaux.

Bonne continuation, n'hésite pas à transmettre ces articles à tes "clients".[smile7]

sos conso "Le Monde": <http://sosconso.blog.lemonde.fr/2013/04/19/quand-huis-clos-force-la-main-des-personnes-agees/>

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/morbihan/fouesnant-des-pratiques-commerciales-mises-en-cause-13-04-2013-2068475.php>

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/finistere/fouesnant-la-commande-annulee-apres-la-plainte-18-04-2013-2074223.php>

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Demarche-a-domicile-un-septuagenaire-se-dit-

[floue- _29058-avd-20130417-64976790_actuLocale.Htm](#)

comme je disais, s'il y a d'autres victimes, ne pas hésiter à en faire autant et contacter les journalistes.[smile25]

Tout à fait d'accord avec alterego ci dessus.[smile3]

Diffusion prochainement sur TF1 émission 7à8 les dimanches soir entre 18h et 19h50.

Thème abus des commerciaux.

Cordialement. Noël de Bretagne.[smile36]